

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Construction d'un lotissement à Pont-L'Evêque (14) - Consultation du public - Dérogation espèces protégées

En application des dispositions de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, tout dossier de demande de dérogation espèces protégées susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement doit faire l'objet d'une consultation du public d'une durée de 15 jours par voie électronique. Vous êtes donc invités à vous exprimer sur la demande de dérogation à l'article L411-1 concernant la perturbation intentionnelle, l'altération et la perte d'habitat pour plusieurs espèces d'oiseaux et d'amphibiens en raison de la construction d'un lotissement à Pont-l'Evêque (14) par la société SNC Cottages Park.

Consultation ouverte du 26 mars au 10 avril 2024

Il y a 5 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1/ Commentaire et avis général sur la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par SNC Cottages Park au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement, dans le cadre de la construction d'un lotissement à Pont-l'Evêque (14) :

2/ Avez-vous des propositions pour améliorer les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi?

3/ Etes-vous favorable/défavorable à l'octroi de la dérogation ?

réponse obligatoire pour prendre en compte la participation à la consultation

favorable

défavorable

sans opinion

4/ Votre nom (facultatif) :

5/ Votre prénom (facultatif) :

6/ Votre département de résidence :

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 10 avril 2024 minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à l'instruction du dossier.